



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 MAI 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-107

OBJET : Approbation de la convention entre Grand Paris Aménagement et l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois relative aux financements des études d'Avant-projet des espaces publics de la ZAC Charenton-Bercy

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	2
Représentés	21
Absents	1

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Nathalie FRANCKHAUSER, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Francis SELLAM, Olivier SESTER, Dominique SOULIS, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Thierry BARNOYER représenté par Karine PEREZ, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Agnès CARPENTIER représentée par Dominique SOULIS, Michel DUVAUDIER représenté par Henrique RIBEIRO, Delphine FENASSE représentée par Yacine KHEDIM, Benoît GAILHAC représenté Hervé GICQUEL, Florian JAMES représenté Chantal CAZALS, Julien LEGER représenté par Caroline ADOMO, Bénédicte MARETHEU représentée par Gilles CARREZ, Céline MARTIN représentée par Régis TOURNE, Cécile PANASSAC représentée par Frédéric MASSOT, Frank PATTI représenté par Nadia LECUYER, Pierre PELLÉ représenté Christel ROYER, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Odile SEGURET représentée par Bertrand PITAVY, Igor SEMO représenté par Christian CAMBON, Thibault SIMEONI représenté par Olivier CAPITANIO, Jérôme TAGNON représenté par Francis SELLAM, Cécile THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Marianne VERON représentée par Julien WEIL.

Absente :

Déborah MUNZER.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-107-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 19 MAI 2026

OBJET : Approbation de la convention entre Grand Paris Aménagement et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois relative aux financements des études d'avant-projet des espaces publics de la ZAC CHARENTON-BERCY

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois ;

VU le projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy située à Charenton-le-Pont ;

VU la compétence de l'EPT en matière d'assainissement ;

VU le projet de convention entre l'EPT Paris Est Marne et Bois et Grand Paris Aménagement relative au financement des études d'avant-projet des ouvrages d'assainissement ;

CONSIDERANT que le projet de la ZAC Charenton-Bercy constitue une opération d'aménagement majeure à l'échelle métropolitaine, visant à désenclaver un site stratégique et à développer un quartier mixte et durable ;

CONSIDERANT que les ouvrages d'assainissement, relevant de la compétence de l'EPT, sont étroitement imbriqués avec les aménagements d'espaces publics de la ZAC, nécessitant une coordination étroite des études ;

CONSIDERANT que Grand Paris Aménagement assure la maîtrise d'ouvrage des études d'avant-projet à l'échelle globale de la ZAC ;

CONSIDERANT qu'il est proposé que l'EPT participe au financement de ces études à hauteur de 120 000 € HT, selon les modalités définies dans la convention ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention entre l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois et Grand Paris Aménagement relative au financement des études d'avant-projet des ouvrages d'assainissement de la ZAC Charenton-Bercy.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,


Olivier CAPITANIC

La présente délibération publiée le 22 MAI 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L. 5211-1 et
L. 2131-1 du Code de l'urbanisme.
Champigny-sur-Marne, le 22/05/2026

Accuse de réception en préfecture
09430097941-20260522-DC2026-107-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de dépôt en préfecture : 22/05/2026